

Mai 2021

Ne détournez pas le regard : L'éducation ne doit pas exclure les élèves LGBTI.

Tout en s'efforçant de créer des systèmes éducatifs inclusifs, de nombreux pays ont omis de lutter contre la discrimination et l'exclusion fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les variations des caractéristiques sexuelles. Et ce, malgré le fait que, comme en témoignent de nouvelles données européennes, 54 % des jeunes lesbiennes, gays, bisexuels, trans et intersexes interrogés ont été victimes de harcèlement scolaire et 83 % ont été témoins de propos hostiles à l'égard d'une autre personne en raison de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son expression de genre ou de ses caractéristiques sexuelles. Dans de nombreuses autres régions du monde, les conditions ne permettent même pas de collecter de telles données. Alors que plusieurs pays ont commencé à mettre en œuvre des réformes au niveau des lois et des politiques, des interventions au niveau des écoles, des programmes scolaires et de l'engagement des parents ou de la communauté, d'autres non seulement évitent d'aborder ces questions mais prennent même des mesures qui aggravent encore l'exclusion. Les gouvernements qui souhaitent tenir les objectifs qu'ils se sont fixés en matière d'éducation équitable et inclusive d'ici 2030 doivent protéger les droits des apprenants lesbiennes, gays, bisexuels, trans et intersexes, renforcer leur surveillance en matière de harcèlement et de violence à l'école et créer un cadre d'apprentissage positif et accueillant.

En 2015, les pays se sont engagés à assurer une éducation inclusive d'ici 2030 - c'est-à-dire à faire en sorte que leurs systèmes éducatifs permettent à chaque enfant, jeune et adulte d'apprendre et de réaliser son potentiel. La notion d'inclusion a été envisagée principalement sous le prisme de la scolarisation des enfants handicapés dans les établissements d'enseignement général de proximité. Mais les systèmes éducatifs doivent répondre aux besoins de tous les apprenants, et notamment de ceux qui sont le plus exposés à la violence.

Le champ d'application de l'inclusion s'est donc développé pour englober les besoins de toute personne menacée d'exclusion et de discrimination en ce qui concerne l'éducation, la participation et le vécu. Et pourtant, pour nombre de pays, voire la majorité d'entre eux, tous les apprenants ne sont pas réellement pris en compte. De fait, de nombreuses personnes sont exclues et victimes de discrimination en raison de leur orientation sexuelle,

de leur identité de genre, de leur expression de genre ou de leurs caractéristiques sexuelles, réelles ou présumées. Les variations de ces caractéristiques sont encore considérées comme des anomalies et restent un sujet sensible ; les aborder par le biais de l'éducation est même interdit dans de nombreuses sociétés. Ainsi, les autorités chargées de l'éducation, tant nationales que locales, et les communautés scolaires ne tiennent souvent pas compte des apprenants lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes (LGBTI)¹ et de ceux issus de familles LGBTI, quand elles ne les traitent pas avec une franche hostilité, contribuant ainsi à leur invisibilité et sapant d'autres engagements publics en faveur de l'inclusion.

Les écoles doivent être des lieux sûrs, inclusifs et accueillants pour tous les apprenants. Pourtant, les apprenants LGBTI sont confrontés à des environnements hostiles à l'école, où ils subissent ou risquent de subir des violences physiques, du harcèlement et des discriminations. De telles expériences ont un impact négatif sur la santé et le

¹ Ce document utilise l'acronyme LGBTI pour désigner les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes. IGLYO utilise aussi souvent l'acronyme LGBTIQI pour inclure les personnes queer, non binaires et ne répondant pas aux normes de genre.

bien-être des élèves, mais conduisent également à de moins bons pronostics en matière d'éducation, ce qui se traduit concrètement par un taux d'absentéisme plus élevé ainsi que des résultats scolaires et des ambitions plus limités, comme on peut l'observer chez tous les élèves victimes de violence (Kosciw et al., 2016 ; UNESCO, 2016 ; Wimberly et al., 2015). Il est indispensable de mettre en œuvre toute une série d'interventions permettant de garantir un environnement sûr et inclusif, de protéger le droit à l'éducation, à la santé et à l'intégrité physique de tous les apprenants et de faire évoluer les attitudes de la société, au titre de l'objectif plus vaste que constitue l'inclusion sociale.

En effet, l'inclusion est une condition sine qua non de la protection des droits de tous les apprenants et de la réalisation de tous les ODD, notamment le développement de sociétés durables, équitables et inclusives. Tous les élèves et étudiants doivent pouvoir bénéficier d'approches pédagogiques et de mécanismes de soutien qui leur permettent de réussir et les protègent de la violence et des discriminations. Les gouvernements qui se disent engagés dans la mise en place de systèmes éducatifs inclusifs pour tous les apprenants ne peuvent justifier que des apprenants soient activement exclus ou que leur exclusion soit tolérée du fait de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur expression de genre ou de leurs caractéristiques sexuelles. Ce rapport passe en revue les données les plus récentes concernant les difficultés rencontrées par les apprenants LGBTI et les mesures prises dans le monde entier soit pour encourager soit pour entraver leur inclusion dans l'éducation. Lorsque cela est possible, ce document d'orientation fournit des informations sur toutes les différentes caractéristiques : orientation sexuelle, identité de genre, expressions de genre ou variations des caractéristiques sexuelles. Cependant, les données désagrégées relatives à la législation et aux politiques antidiscriminatoires, ainsi qu'aux pratiques d'éducation inclusive, notamment en ce qui concerne l'identité de genre et les variations des caractéristiques sexuelles, sont encore insuffisantes.

LA PROTECTION JURIDIQUE DES PERSONNES LGBTI AFFECTE LEUR INCLUSION DANS L'ÉDUCATION

L'expérience éducative des apprenants est influencée par les normes et les attitudes sociales dans leur ensemble, ainsi que par les dispositifs juridiques visant à protéger et à promouvoir les droits des personnes LGBTI, en général. Ce rapport ne présente pas une analyse exhaustive de la législation qui pénalise les identités LGBTI ou des lois qui interdisent la discrimination fondée sur l'orientation

sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre ou les variations des caractéristiques sexuelles. On peut citer parmi les analyses complètes des lois et politiques protégeant les droits des personnes LGBTI le rapport sur l'homophobie d'État (ILGA World, 2020a), le Trans Legal Mapping Report (ILGA World, 2020b), le Legal and Social Mapping (TGEU, 2015) et la liste actualisée des recommandations de l'ONU concernant les violations des droits fondamentaux des personnes intersexes (OII Europe, 2020).

À l'échelle mondiale, 67 pays sanctionnent pénalement l'activité sexuelle privée, consensuelle, entre personnes du même sexe. Le Botswana est l'un des rares pays d'Afrique subsaharienne à avoir récemment dépénalisé l'homosexualité. (The Economist, 2021). En revanche, elle reste passible de la peine de mort dans 11 pays. (ILGA World, 2020a). La reconnaissance légale du genre fondée sur le principe d'autodétermination est encore rare. Environ 31 pays appliquent des lois et règlements qui restreignent la liberté d'expression en matière d'orientation sexuelle de la part des particuliers, des éducateurs ou des médias. (Mendos, 2019). En outre, certains pays ont refusé de modifier ces lois. Par exemple, la Barbade a rejeté toutes les recommandations formulées à l'issue de son Examen Périodique Universel, réalisé par les Nations unies en 2013 et qui préconisait la dépénalisation des actes sexuels entre personnes de même sexe. Dans certains cas, le cadre législatif se durcit même d'avantage. Si les codes de moralité étaient d'ores et déjà quasi omniprésents dans les États arabes, de nouveaux outils juridiques apparaissent conçus pour pénaliser les expressions d'affirmation ou de soutien à l'homosexualité. Au sein de la Fédération de Russie, un amendement de 2013 à la loi sur la protection de l'enfance a été assorti de directives précisant que la représentation positive de personnes ayant des « relations sexuelles non traditionnelles » était susceptible d'être sanctionnée par des amendes et des sanctions administratives (UNESCO, 2016).

La reconnaissance légale du genre par autodétermination, sans exigences telles que des critères chirurgicaux, hormonaux ou de stérilisation, ou encore l'obligation pour une personne d'être divorcée, de ne pas avoir d'enfants à charge, d'être placée dans un établissement psychiatrique ou de passer par une « expérience de vie réelle », n'est toujours pas acquise dans de nombreux pays. (ILGA World, 2020b). Les communautés trans sont confrontées à la régression ou à la stagnation de leurs droits en matière de reconnaissance légale du genre dans des pays comme le Guatemala, la Hongrie,

la Mongolie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Uruguay, et à un risque de régression en Inde et au Népal. Néanmoins, depuis 2017, de nets progrès ont été observés dans des pays comme l'Australie, le Canada (pour les personnes non binaires), le Chili, la Colombie (pour les enfants), le Costa Rica et le Pakistan. Au sein du Conseil de l'Europe, seuls 10 États membres sur 47 ont des procédures de reconnaissance du genre sans limite d'âge pour les mineurs - et, parmi celles-ci, deux seulement s'appuient sur l'autodétermination (TGEU, 2020). Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a reconnu que ces restrictions sont fondées sur des normes médicales dépassées et non sur des critères de droits fondamentaux. Même dans les pays qui disposent d'un encadrement permettant d'établir la reconnaissance du genre, les procédures sont souvent longues et coûteuses, et nécessitent des diagnostics de santé mentale pathologisants qui invalident l'identité des personnes qui en font la demande. (Cabral et al., 2016).

Le droit au respect de l'autonomie corporelle fait l'objet de graves violations liées aux caractéristiques sexuelles dans le monde entier. Les pratiques abusives telles que la chirurgie non essentielle et les interventions médicales sur les enfants intersexes sans leur consentement pleinement informé sont monnaie courante dans de nombreux pays. Environ 62 % des personnes intersexes ayant subi une intervention chirurgicale en Europe ont déclaré que ni elles ni leurs parents n'avaient donné leur consentement pleinement éclairé avant un traitement médical ou une intervention visant à modifier leurs caractéristiques sexuelles (Commission européenne, 2020; 2021). Ces violations font l'objet d'une surveillance croissante et les personnes présentant des variations des caractéristiques sexuelles voient leur statut de victime de pratiques médicales préjudiciables reconnu. Depuis 2009, les Organes de Traités des Nations Unies sont intervenus 49 fois pour demander aux États membres de mettre fin aux violations des droits humains des personnes intersexes (Ghattas, 2019). L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement européen ont chacun adopté des résolutions demandant l'interdiction des traitements pratiqués sur les enfants intersexes sans leur consentement éclairé. De même, la nouvelle stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant affirme les droits des enfants intersexes, reconnaît les mutilations génitales intersexes comme une violence à l'encontre des personnes intersexes et souligne la nécessité de mettre fin à ces pratiques. (OII Europe, 2021).

LES APPRENANTS LGBTI SONT RÉGULIÈREMENT CONFRONTÉS AU HARCÈLEMENT ET À LA DISCRIMINATION

Le recueil de données est essentiel pour promouvoir l'inclusion dans le domaine de l'éducation et sensibiliser les ministères de l'éducation aux inégalités. Il est impératif de déterminer la nature, la prévalence et l'impact de la violence et du harcèlement à l'école afin de mettre en place des interventions efficaces pour lutter contre le harcèlement. Toutefois, la façon dont sont formulées les questions des enquêtes portant sur des caractéristiques telles que l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les variations des caractéristiques sexuelles peut conduire à collecter des données personnelles confidentielles, être intrusive et susciter des craintes de persécution, surtout dans les pays dont la législation est hostile aux personnes LGBTI. Lorsque des mécanismes de signalement existent, les étudiants sont susceptibles de ne pas signaler les violences en lien avec leur orientation sexuelle, leur identité de genre, leur expression de genre et les variations de leurs caractéristiques sexuelles, par crainte d'une stigmatisation accrue. Une note technique de l'UNESCO propose des orientations permettant de mieux gérer ce problème au sein des enquêtes nationales et internationales, notamment en matière de terminologie, d'échantillonnage et de problématiques éthiques et juridiques. (UNESCO, 2019b).

S'il est difficile de recenser avec précision les expériences vécues dans le cadre de l'éducation, il existe des preuves évidentes de violence et de discrimination, qui sont souvent le prolongement de la violence et de la discrimination également perpétrées par les autorités publiques dans de nombreuses régions du monde. Dans la mesure où peu de pays collectent de telles données, ce sont souvent des organisations non gouvernementales (ONG) qui s'en chargent. À l'échelle mondiale, 42 % des jeunes lesbiennes, gays, bisexuels et trans ont déclaré avoir été « ridiculisés, moqués, insultés ou menacés à l'école » en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leur expression de genre, le plus souvent par leurs condisciples. Environ 37 % ont déclaré n'avoir rarement ou jamais le sentiment d'être en sécurité à l'école, la prévalence de ce sentiment étant la plus élevée dans les États arabes et en Afrique subsaharienne. (Richard et MAG Jeunes LGBT, 2018).

En Chine, 41 % des étudiants LGBTI ont déclaré avoir entendu des commentaires hostiles à leur égard, 35 % ont été menacés verbalement, 22 % se sont sentis exclus par leurs condisciples et 6 % ont été menacés physiquement. (Wei et Liu, 2015). Au Japon, 68 % des personnes LGBT âgées de 10 à 35 ans ont subi des

violences à l'école. (UNESCO et PNUD, 2015). En Turquie, 67 % des personnes LGBT ayant répondu à une enquête en ligne ont déclaré avoir été victimes de discrimination en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité et expression de genre à l'école et 52 % ont fait l'objet de commentaires ou de réactions hostiles à l'université. (Göçmen et Yılmaz, 2017).

En Nouvelle-Zélande, les élèves LGBTI étaient trois fois plus susceptibles d'être victimes de harcèlement que leurs camarades. (UNESCO, 2017). Près de la moitié des élèves LGBTI au Royaume-Uni ont été victimes de harcèlement dans l'enseignement secondaire, et plus de la moitié ont déclaré qu'il n'y avait pas d'adulte à l'école à qui ils pouvaient parler de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leur expression de genre. (Twocock, 2019). Aux États-Unis, 12,5 % des élèves lesbiennes, gays et bisexuels ont déclaré ne pas être allés à l'école au moins une fois au cours des 30 jours précédents parce qu'ils ne se sentaient pas en sécurité à l'école ou sur le chemin de l'école, au regard de moins de 4,6 % des élèves hétérosexuels. (Kann et al., 2016).

Lorsque les jeunes commencent à explorer ou à prendre conscience de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur expression de genre ou des variations de leurs caractéristiques sexuelles, ils sont confrontés à la réaction des autres, ce qui peut souvent avoir des conséquences dramatiques. Une étude portant sur le suicide des jeunes de 12 à 29 ans aux États-Unis a montré

que 24 % des jeunes de 12 à 14 ans, et 8 % des jeunes de 25 à 29 ans qui se sont suicidés étaient lesbiennes, gays, bisexuels ou transgenres (Ream, 2019).

Au sein de l'Union européenne, on observe encore des niveaux inacceptables de discrimination et de harcèlement à l'école. En 2019, seuls 8 % des jeunes de 15 à 24 ans manifestaient très ouvertement le fait qu'ils étaient LGBTI à l'école, tandis que 43 % déclaraient avoir été ridiculisés, moqués, insultés ou menacés à l'école parce qu'ils étaient LGBTI. En parallèle, 44 % des jeunes de 15 à 17 ans et 57 % des jeunes de 18 à 24 ans estiment que leurs droits n'ont jamais ou rarement été défendus à l'école. Néanmoins on observe également des signes d'amélioration. La part des jeunes de 18 à 24 ans cachant le fait qu'ils étaient LGBTI à l'école est passée de 47 % en 2012 à 41 % en 2019. En 2019, 48 % des jeunes de 15 à 17 ans ont déclaré que leurs droits et eux-mêmes en tant que personnes étaient toujours ou souvent soutenus, défendus ou protégés à l'école, contre 33 % des 18 à 24 ans, 13 % des 25 à 39 ans et 7 % des 40 ans et plus. De même, seulement 47 % des jeunes de 15 à 17 ans ont déclaré que les questions LGBTI n'avaient pas été abordées à l'école, contre au moins 82 % des personnes de 40 ans et plus (FRA, 2020).

L'Organisation internationale des étudiants et des jeunes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes (IGLYO) a mené l'étude sur l'éducation inclusive LGBTQI afin de passer en revue les expériences des jeunes à cet égard et de faire le point sur la situation actuelle dans les écoles européennes (**Encadré 1**)

ENCADRÉ 1 :**Le harcèlement et la désinformation sont encore d'actualité dans les écoles européennes**

Afin d'enrichir les connaissances fondées sur des données probantes concernant la discrimination et le harcèlement dans le cadre éducatif et de s'adapter aux problématiques spécifiques aux enquêtes sur les questions d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'expression de genre et de variations des caractéristiques sexuelles auprès des jeunes et des mineurs, IGLYO a conçu une enquête en ligne sur l'éducation inclusive en 2019 pour permettre aux personnes interrogées de fournir des réponses anonymes et confidentielles et faciliter la participation de ceux qui ne souhaitent pas divulguer leur orientation sexuelle, leur identité de genre, leur expression de genre ou leurs variations des caractéristiques sexuelles. L'étude sur l'éducation inclusive LGBTQI a reçu plus de 14 000 réponses recevables provenant de participants âgés de 13 à 18 ans, et 3 000 provenant de participants âgés de 19 à 24 ans qui étaient scolarisés ou avaient récemment terminé leurs études.

La violence liée à l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les variations des caractéristiques sexuelles est un problème répandu dans toutes les écoles européennes. La plupart des personnes interrogées (83 %) ont été, au moins occasionnellement, témoins de commentaires hostiles liés à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, à l'expression de genre ou aux variations des caractéristiques sexuelles. Plus de deux tiers d'entre elles ont été visées par des remarques hostiles liées à leur orientation sexuelle, leur identité de genre, leur expression de genre ou la variation de leurs caractéristiques sexuelles au moins une fois, et une sur quatre est régulièrement victime de harcèlement verbal.

Une personne LGBTQI interrogée sur deux (54 %) a été victime de harcèlement à l'école au moins une fois en raison de son orientation sexuelle supposée, de son identité de genre, de son expression de genre ou des variations de ses caractéristiques sexuelles. Ce harcèlement allait plus loin que des insultes ou des railleries. Les femmes trans ont subi un harcèlement lié leur orientation sexuelle supposée plus fréquemment que tout autre groupe : 51 % d'entre elles ont dit qu'elles y étaient confrontées occasionnellement, 36 % assez souvent et 2 % très souvent. Le harcèlement fondé sur l'identité de genre a été subi par 90 % des femmes trans, 59 % des hommes trans et 45 % des personnes non binaires et ne répondant pas aux normes de genre, tandis que 40 % des personnes intersexes interrogées ont subi un harcèlement lié à leurs caractéristiques sexuelles.

Les enseignants et les autres membres du personnel scolaire jouent un rôle essentiel dans la mise en place d'un environnement sécurisant pour tous les élèves. Le fait que les enseignants et les autres membres du personnel scolaire interviennent ou pas en cas de remarques hostiles ou d'autres formes de harcèlement et de violence a un impact considérable sur le climat scolaire. La plupart des apprenants (58 %) n'ont jamais fait part de tels incidents à aucun membre du personnel de l'école ; moins de 15 %

des personnes interrogées l'ont fait systématiquement auprès de certains membres du personnel de l'école. Interrogés sur les raisons pour lesquelles ils ne signalaient pas ces incidents, les deux tiers ont répondu soit que le personnel de l'école n'avait rien fait dans les situations précédentes (35 %), soit qu'ils craignaient qu'il ne fasse rien (30 %). De fait, des enseignants étaient présents lors de plus de la moitié des incidents mais ont eu tendance à ne pas intervenir : moins de 3 % sont intervenus systématiquement et dans plus de 80 % des cas, ils ne sont jamais ou rarement intervenus. Plus de 7 personnes interrogées sur 10 ont estimé que leurs enseignants n'étaient pas ouverts à la discussion sur ces questions.

En ce qui concerne leur vécu en classe, 53 % n'avaient jamais reçu d'informations sur l'orientation sexuelle, 73 % n'en avaient jamais reçu sur l'identité et l'expression de genre, et 41 % n'en avaient jamais reçu sur les variations des caractéristiques sexuelles. Moins d'une personne interrogée sur cinq a déclaré avoir reçu un enseignement comportant des représentations positives de personnes LGBTQI. La plupart des personnes intersexes (78 %) interrogées ont déclaré avoir reçu principalement des informations négatives sur les variations des caractéristiques sexuelles. La plupart des personnes interrogées (70 %) considéraient que leurs enseignants n'étaient pas ouverts à la discussion sur les questions d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'expression de genre ou de variations des caractéristiques sexuelles.

Plus de 60 % des personnes interrogées n'avaient pas connaissance d'une loi ou d'une politique de lutte contre la discrimination visant à combattre le harcèlement à l'école lié à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, à l'expression de genre ou aux variations des caractéristiques sexuelles. Une personne interrogée sur trois a déclaré qu'il n'existait pas de systèmes de soutien qui leur était destiné, et une sur quatre qu'elle n'était pas sûr qu'il y en ait. Huit personnes interrogées sur dix ont déclaré qu'il n'existait pas d'associations scolaires ou de groupes de jeunes dédiés aux apprenants LGBTQI, tandis que seulement 13 % avaient accès à des informations sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre ou les variations des caractéristiques sexuelles par le biais de leur école, de groupes de jeunes ou d'organisations LGBTQI.

Près de 40 % des personnes trans, non binaires et ne répondant pas aux normes de genre interrogées ont parlé de leur identité de genre avec quelqu'un. Une personne trans, non binaire ou ne répondant pas aux normes de genre sur deux pense que les enseignants et les autres membres du personnel scolaire ne respectent jamais ou que rarement leur identité de genre. En outre, moins d'une personne trans, non binaire ou ne répondant pas aux normes de genre interrogée sur dix a déclaré que son identité de genre était respectée dans la documentation scolaire, et huit sur dix ont signalé des problèmes d'accès aux espaces genrés correspondant à leur identité de genre.

Source: IGLYO (2021).

LA LÉGISLATION ET LES POLITIQUES SE METTENT LENTEMENT À RECONNAÎTRE LES DROITS DES APPRENANTS LGBTI.

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement de 1960, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1981 et la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) de 1990 protègent toutes le droit à l'éducation. La CDE oblige également les États à protéger les enfants contre toute forme de violence physique ou mentale, y compris dans le cadre de l'éducation, et elle établit des normes contraignantes visant à protéger les droits de l'enfant à la non-discrimination, à la vie, à la survie et au développement, ainsi que le droit d'être entendu. Même si ces documents ne mentionnent pas explicitement l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les variations des caractéristiques sexuelles, dans certains cas, celles-ci ont été reconnues par la suite. C'est ainsi que le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a publié en 2003 l'Observation Générale n°4 relative à la santé et au développement des adolescents, exprimant l'opinion que le droit à la non-discrimination couvrirait également les questions d'« orientation sexuelle des adolescents ». L'Observation générale n°13 de 2011 relative au droit de l'enfant d'être protégé contre toutes formes de violence mentionne également les enfants « lesbiennes, gays, transgenres ou transsexuels ».

Certaines déclarations au niveau régional ont apporté un appui supplémentaire. En 2016, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a appelé les États membres à « garantir l'accès des enfants LGBTI à une éducation de qualité et à promouvoir le respect et l'inclusion des personnes LGBTI et la diffusion d'informations objectives ». Une étape supplémentaire pourrait être franchie avec la Directive horizontale relative à l'égalité de traitement de l'Union européenne, qui couvrirait tous les domaines de la vie, y compris l'éducation, reflétant les valeurs communes inscrites à l'article 2 du traité de l'UE (Parlement européen, 2019).

Un cadre juridique ou politique est nécessaire pour garantir la jouissance effective du droit à l'éducation pour tous les apprenants. En 2018, IGLYO a élaboré l'indice d'inclusion LGBTQI de l'éducation en s'appuyant sur 10 domaines déterminés : loi anti-discrimination applicable à l'éducation, politiques et plans d'action en faveur de l'éducation inclusive, programmes nationaux inclusifs obligatoires, formation et sensibilisation obligatoire des enseignants, reconnaissance légale du genre pour les mineurs, collecte de données sur les violences et le harcèlement, dispositifs de soutien, informations et directives, partenariats entre gouvernements et ONG, et engagements internationaux.

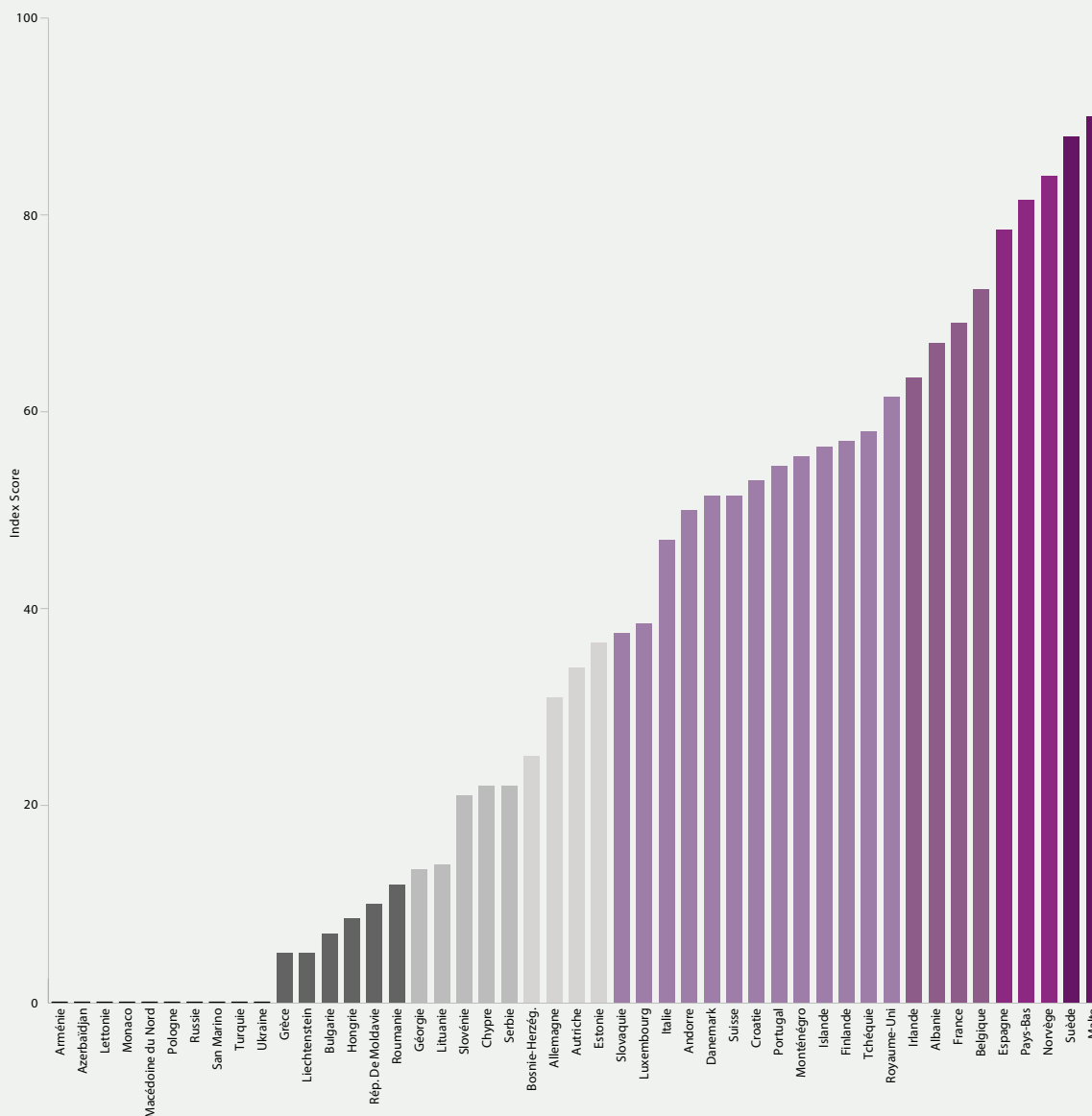
L'indice montre que la protection des jeunes LGBTI en matière d'éducation est insuffisante. Sur les 49 pays examinés, seuls quatre (Malte, Pays-Bas, Norvège et Suède) ont adopté la plupart des mesures en ce sens. Certaines régions d'Espagne ont également élaboré des politiques inclusives, mais elles ne sont pas mises en œuvre au niveau national. En revanche, à l'heure de la rédaction de ce rapport 11 pays n'avaient mis en œuvre aucune mesure (Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Lettonie, Macédoine du Nord, Monaco, Pologne, Fédération de Russie, Saint-Marin, Turquie et Ukraine) et deux avaient pris des engagements internationaux sans mettre en œuvre aucune autre mesure (le Liechtenstein et la République de Moldavie).

Seuls 61 % des États membres du Conseil de l'Europe interdisent la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans l'éducation, 51 % sur l'identité de genre et 10 % sur les variations des caractéristiques sexuelles. Au total, 18 pays ne s'étaient doté d'aucune loi de lutte contre la discrimination ; a contrario, seuls cinq pays avaient adopté des lois applicables dans l'éducation prenant en compte l'orientation sexuelle, l'identité/expression de genre et les variations des caractéristiques sexuelles. Dans l'ensemble, seuls 22 des 49 pays disposaient de politiques ou de plans d'action abordant explicitement au moins une caractéristique (orientation sexuelle, identité/expression de genre ou variations des caractéristiques sexuelles) et interdisant le harcèlement fondé sur celles-ci. (Figure 1) (IGLYO, 2018).

En 2015, Malte a adopté une loi sur l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles. Dans le courant de la même année, le ministère de l'éducation et de l'emploi a publié une politique portant sur les élèves trans, de genre variant et intersexes à l'école (ministère de l'éducation et de l'emploi de Malte, 2015). Cette loi faisait partie des initiatives visant à encadrer la fin d'un système d'écoles publiques traditionnellement non mixtes pour évoluer vers une mixité mise en place au moyen de politiques conçues pour soutenir et promouvoir l'inclusion sociale. L'un des avantages de celle-ci est l'inclusion plus facile et la liberté d'expression des élèves et étudiants LGBTI, pour qui le risque d'exclusion est plus grand dans les écoles non mixtes fondées sur une identité de genre homogène. Avec cette loi, Malte a adopté la première politique éducative globale d'Europe prenant leurs besoins en compte ; elle inclut des dispositions liées à la confidentialité et met fin à la ségrégation de genre dans les uniformes et dans certains sports (Ávila, 2018). Plus récemment, la Norvège a également introduit une loi exhaustive en 2018 portant sur l'égalité et la lutte contre la discrimination, qui est applicable dans l'éducation et aborde les problèmes de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre liée à celles-ci (Gouvernement norvégien, 2019).

FIGURE 1 :

La plupart des pays européens n'offrent peu ou pas de protection contre la discrimination à l'égard des étudiants LGBTI.
 Index des lois, politiques ou plans d'action de lutte contre la discrimination et autres pratiques d'éducation inclusive faisant référence à l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre ou les variations des caractéristiques sexuelles, Europe, 2018



Source: IGLYO (2018).

Les pays d'Amérique latine ont également été actifs sur le front de la protection des droits des apprenants LGBTI. Par exemple, 15 des 56 pays qui ont soutenu un appel à l'action lors d'une réunion interministérielle à l'UNESCO en 2016 étaient latino-américains. Ils se sont engagés à offrir une éducation inclusive et équitable à tous les apprenants dans un environnement exempt de discrimination et de violence, à accélérer les efforts d'élaboration de politiques globales, à fournir aux apprenants des supports pédagogiques appropriés, à former les enseignants et autres personnels scolaires, et à surveiller la prévalence de la violence liée à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre (UNESCO, 2016).

En Argentine, la Loi nationale sur l'éducation de 2006, la Loi nationale sur l'éducation sexuelle exhaustive de 2006 et la Loi nationale de 2013 visant à promouvoir la coexistence et à lutter contre les conflits sociaux dans les établissements d'enseignement font toutes références à l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre dans les contextes éducatifs. En outre, un guide fédéral propose des réponses éducatives pour faire face aux situations difficiles liées à la vie scolaire et comprend une section sur la discrimination et le harcèlement dus à l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre (UNESCO, 2016).

Au Chili, le ministère de l'Éducation a publié des directives à destination des écoles et autres établissements d'enseignement concernant la discrimination à l'égard des étudiants transgenres. Ces directives visent à promouvoir les droits des étudiants transgenres, en favorisant leur inclusion à l'abri de la discrimination et de la violence (Initiative du droit à l'éducation, 2017). En Colombie, les lignes directrices de la politique d'enseignement supérieur inclusif soulignent la nécessité de travailler avec la population LGBTI en adoptant une approche de genre et en rendant compte de la diversité et de ses spécificités (Ministère de l'éducation de Colombie, 2013). Au niveau local, Bogota est une ville pionnière dans le développement de politiques de défense des droits des personnes LGTBI (Ministère de l'éducation de Colombie, 2017). En 2008, un manuel de bonnes pratiques au Costa Rica a établi des lignes directrices pour éviter la discrimination dans l'éducation en raison de l'orientation sexuelle (CIDH et OEA, 2019).

Les exemples provenant d'autres parties du monde sont moins fréquents. À Maurice, la loi de 2008 sur l'égalité des chances qui s'applique à l'éducation, reconnaît que l'orientation sexuelle ne peut pas être un motif de discrimination. Au Pakistan, la Loi sur les personnes transgenres (protection des droits) de 2018 interdit directement la discrimination dans l'éducation et établit

le droit à l'éducation et un quota de 3 % pour les enfants transgenres dans les établissements publics et privés ordinaires.

Bien qu'elles ne s'adressent généralement pas directement aux apprenants LGBTI, les lois générales contre le harcèlement peuvent néanmoins avoir un effet positif. L'introduction de lois anti-harcèlement dans différents États des États-Unis a permis de constater qu'elles réduisaient la victimisation, la dépression et les idées suicidaires chez les adolescents lesbiennes, gays et bisexuels (Rees et al., 2020). Ce constat est d'autant plus important que 30 % des districts scolaires ne disposent pas de ce type de législation (Kull et al., 2015).

Les tribunaux ont également eu à assurer le respect des droits relatifs à l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre. Dans leurs arrêts de 2016 pour la Colombie et de 2015 pour le Mexique, les juridictions supérieures ont jugé que le harcèlement avait un impact négatif sur la dignité, l'intégrité et l'éducation des victimes et ont souligné que le secteur de l'éducation avait l'obligation de protéger les élèves contre les violences fondées sur leurs caractéristiques personnelles. En 2002, la Cour suprême du Canada a affirmé que les étudiants gays et lesbiennes et les parents de même sexe avaient le droit d'être protégés contre la discrimination et de trouver dans les programmes scolaires une expression de leur vécu. En Inde, à la suite d'un arrêt de 2014 de la Cour suprême reconnaissant le statut des hijras transgenres, la Commission des bourses universitaires a appelé les universités à les inclure comme catégorie sur tous les formulaires de candidature.

Enfin, les infrastructures scolaires peuvent contribuer à mettre en place des espaces accueillants et inclusifs. Dans la mesure où des lieux dédiés sont disponibles, ce qui n'est pas souvent le cas, des efforts doivent être faits pour que tous les étudiants se sentent en sécurité et encouragés dans l'accès aux toilettes et aux vestiaires qui correspondent à leur identité de genre. À Delhi, en Inde, il existe désormais 27 écoles certifiées comme étant accueillantes pour les personnes trans. Ce résultat est le fruit d'un projet pilote (Purple Board) mené en partenariat entre une ONG locale de défense des droits des personnes transgenres et la Direction de l'éducation et visant à dresser une liste des écoles ayant des pratiques respectueuses des personnes trans. Il s'agit notamment de la mise à disposition de toilettes séparées pour les enfants ne répondant pas aux normes de genre et de l'inclusion des questions relatives à la transidentité dans le programme scolaire (Glauert, 2019). En Afrique du Sud, une vingtaine d'écoles du Cap ont pris des mesures en faveur des enfants transgenres et ne répondant pas aux normes de genre, notamment en rendant les toilettes et les uniformes neutres du point de vue du genre et en autorisant les élèves à utiliser de nouveaux noms.

La législation est également susceptible de renforcer les comportements discriminatoires

Pourtant, plusieurs pays appliquent une législation qui accroît les risques auxquels sont exposés les enfants, les adolescents et les jeunes LGBTI à l'école et perpétue des normes et des pratiques discriminatoires. Des mouvements qualifiant la diversité sexuelle et de genre d' « idéologie du genre » ont vu le jour et tentent de contrecarrer l'avancée des droits LGBTI, notamment par l'éducation, en dressant des barrières à l'inclusion.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, la notion même de diversité de genre a été remise en cause par des autorités de haut niveau et des chefs d'État, par exemple au Brésil et en Équateur (Correa, 2018 ; Barrientos et Lovera, 2020). Au Brésil, le ministère de l'éducation a été chargé de rédiger un projet de loi visant à protéger les élèves des écoles primaires de l' « idéologie du genre ». La Cour suprême, qui a voté en mai 2019 en faveur de la criminalisation de l'homophobie et de la transphobie, a invalidé deux lois émanant de municipalités des États de Goiás et de Paraná visant à interdire « l'idéologie du genre » dans les écoles publiques (Associated Press, 2019 ; González Cabrera, 2020). Au Paraguay, une résolution de 2017 du ministère de l'Éducation et des Sciences interdit la diffusion et l'utilisation de matériel éducatif faisant référence à « la théorie et/ou l'idéologie du genre » (Mendos, 2019).

En Europe centrale et de l'Est et dans le Caucase, certaines interventions ont également entraîné une moins bonne inclusion dans le milieu éducatif. En Azerbaïdjan, une loi entrée en vigueur en 2020 qualifie le fait de discréditer la famille traditionnelle et l'institution du mariage d'information nuisible à la santé et au développement des enfants (IGLYO, 2021). En Fédération de Russie, les autorités invoquent les « valeurs spirituelles et morales » et les « traditions historiques et culturelles nationales » pour réduire les possibilités de reconnaissance de la diversité. (Human Rights Watch, 2018). Ces mesures sont introduites dans un contexte où l'opinion publique est majoritairement opposée au mariage homosexuel dans tous les pays de la région, à l'exception de la République tchèque et de la Slovaquie. Moins de 5 % y sont favorables en Arménie, en Géorgie et dans la Fédération de Russie (Pew Research Centre, 2018).

Même lorsque les pays évoluent vers la reconnaissance des droits des personnes LGBTI, des lois et des politiques incohérentes subsistent. En Lituanie, alors que la loi de 2017 sur l'égalité de traitement obligeait les établissements d'enseignement secondaire et supérieur à garantir l'égalité des chances à tous les étudiants, quelle que soit leur orientation sexuelle, un article de la loi de

2011 sur la protection des mineurs contre l'effet néfaste de l'information publique interdisait la diffusion d'informations sur les concepts de mariage et de valeurs familiales différant de ceux qui étaient inscrits dans la Constitution et le Code civil (LGL, 2018). En outre, les plans sont souvent laissés en suspens. En Albanie, les organismes issus de la société civile signalent que le plan d'action national en faveur des personnes LGBTI de 2016-2020 n'est pas appliqué. Ce dernier prévoit la mise en place d'une formation des enseignants pour les sensibiliser aux questions LGBTI, mais celle-ci n'est pas obligatoire. (IGLYO, 2018).

Dans plusieurs États américains, les législateurs ont récemment proposé des mesures allant de restrictions sur la façon dont les enseignants peuvent désigner les étudiants transgenres à l'interdiction de fournir des soins de santé adaptés à leurs besoins. (Bled, 2021). Ceci dans un contexte où 28 États ont déjà examiné ou adopté des projets de loi, comme en Arkansas et en Idaho, qui interdisent aux filles transgenres de jouer dans des équipes sportives féminines. (American Civil Liberties Union, 2021). Une telle loi, adoptée récemment en Floride, permet aux écoles d'exiger une inspection des organes génitaux des élèves sportifs soupçonnés d'être transsexuels. (Srikanth, 2021). Nombre de ces lois contiendraient des formulations proches voire identiques et seraient soutenues par des ONG qui s'opposent aux politiques d'intégration des personnes trans et intersexes. (Bled, 2021).

LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT QUI PRENNENT EN COMPTE LES PERSONNES LGBTI SONT RARES.

Une éducation inclusive requiert un programme scolaire inclusif, qui « prend en considération et répond aux divers besoins, expériences antérieures, intérêts et caractéristiques personnelles de tous les apprenants. Il doit chercher à garantir que tous les élèves partagent les expériences d'apprentissage de la classe et que l'égalité des chances soit assurée, quelles que soient les différences entre les apprenants » (BIE, 2019). La réalisation de cet idéal soulève inévitablement des tensions politiques, car les décisions relatives aux programmes scolaires sont liées au modèle de société que les citoyens aspirent à construire grâce à l'éducation. L'inclusion est une forme d'exercice de la démocratie.

La conception et le développement des programmes scolaires mettent souvent à l'épreuve l'engagement en faveur d'un paradigme d'inclusion plus large et plus poussé. Les idées d'origine se heurtent à des résistances si l'on accorde trop ou trop peu d'attention à certaines minorités. Les parents peuvent avoir du mal

à faire concorder certains sujets avec leurs croyances personnelles, culturelles ou religieuses. Les enseignants peuvent se rendre compte que le nouveau programme leur impose d'enseigner de nouvelles compétences ou d'adopter des approches pédagogiques plus inclusives. Lorsque le programme prévu est traduit et mis en œuvre dans les écoles, les réformes s'essouffent facilement sans une compréhension et une maîtrise adéquates des approches pédagogiques envisagées. En définitive, ce que les élèves reçoivent et apprennent est affecté par les normes sociales et culturelles, qui contribuent à ce que l'on appelle parfois le programme scolaire caché.

Dans le monde entier, les pays ont du mal à aborder l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les variations des caractéristiques sexuelles dans les programmes scolaires. Ils ont tendance à faire l'impasse sur une prise en compte positive de ces identités et de ces réalités. De nombreux programmes scolaires choisissent d'ignorer les identités LGBTI ou de les traiter comme déviantes ou anormales. Le niveau de compréhension des identités de genre, des expressions de genre et des variations des caractéristiques sexuelles en particulier est très faible : les personnes trans, non binaires et intersexes, qui ont des besoins et des préoccupations spécifiques, continuent d'être pathologisées ou invisibilisées. Au surcroît des stéréotypes et de la discrimination dans le cadre de la vie scolaire quotidienne, cette pathologisation ou cette absence de considération peut avoir des effets négatifs sur le bien-être des élèves LGBTI. Elle empêche également les enseignants de parler de la diversité et de contribuer à créer un climat scolaire positif.

Dans la plupart des pays, l'éducation sexuelle et relationnelle est abordée de manière isolée par le biais de certaines matières, le plus souvent la santé ou la biologie, sans intégrer d'informations sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre ou les variations des caractéristiques sexuelles. Même lorsqu'il existe une législation ou des mesures spécifiques, on constate l'absence de programme détaillé ou de contrôle de la mise en œuvre de ces messages. Un rapport récent a mis en lumière le fait que 23 pays membres du Conseil de l'Europe n'abordaient pas les questions d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'expressions de genre ou de variations des caractéristiques sexuelles dans les programmes scolaires, sept rendaient ces questions facultatives et seulement 19 les rendaient obligatoires. Parmi ce dernier groupe, 21 % n'abordaient que l'orientation sexuelle, 63 % prenaient en compte l'orientation sexuelle et l'identité et l'expression de genre, et 16 % prévoient également des supports inclusifs positifs pour les variations des caractéristiques sexuelles (IGLYO, 2018).

À la suite des recommandations du Groupe de travail sur l'éducation inclusive LGBTI, l'Écosse (Royaume-Uni) a annoncé qu'elle serait « la première » à intégrer l'éducation inclusive LGBTI dans le programme scolaire de toutes les écoles publiques d'ici 2021 (Gouvernement écossais, 2018). La communauté flamande (Belgique) a instauré un enseignement obligatoire du genre et de la sexualité pour les élèves de première année du secondaire en 2019. Les services d'inspection scolaire contrôlent la mise en œuvre des programmes. L'État de Berlin, en Allemagne, a mis l'accent sur des concepts tels que la différence, la tolérance et l'acceptation pour introduire la diversité sexuelle dans le programme d'enseignement primaire. Dans la province canadienne de l'Ontario, les élèves apprennent à relier l'orientation sexuelle et l'identité de genre au concept de respect au cours de la deuxième année de collège (grade 8; UNESCO, 2016b).

Aux États-Unis, l'enquête 2017 du GLSEN sur le climat scolaire a révélé que deux tiers des élèves n'avaient pas du tout été exposés à la représentation des personnes LGBTI et à leur histoire à l'école. Elle a également mis en évidence le fait que les élèves des écoles dotées de programmes inclusifs étaient moins susceptibles de se sentir en danger à l'école en raison de leur orientation sexuelle (42 % contre 63 %) ou d'être souvent ou fréquemment exposés à des propos empreints de préjugés (52 % contre 75 %) (Kosciw et al., 2018). La Californie a été le premier État américain à introduire un cadre réglementaire visant à inclure les contributions des personnes LGBTI dans les programmes d'histoire et de sciences sociales. En 2019, le Colorado, l'Illinois, le New Jersey et l'Oregon en ont fait autant. (Illinois Safe Schools Alliance, 2019).

À l'inverse, sept États appliquent des lois discriminatoires en matière de programmes scolaires. Les directives de la Commission scolaire de Caroline du Sud sur l'éducation sexuelle indiquent que « le programme d'enseignement [...] ne peut pas inclure de discussion sur les modes de vie sexuels autres que les relations hétérosexuelles » (South Carolina Code of Laws, 2013). Le Code de la santé et de la sécurité du Texas prévoit que le programme d'éducation sexuelle doit souligner « que l'homosexualité n'est pas un mode de vie acceptable pour le grand public et que la conduite homosexuelle est une infraction pénale » selon la loi de l'État (Code de la santé et de la sécurité du Texas, 2018). On trouve également des formulations discriminatoires dans la réglementation de l'État en matière d'éducation et dans les directives relatives aux programmes scolaires (Rosky, 2017). Dans l'Utah, la mobilisation de la société civile a conduit à l'abrogation d'une interdiction légale de la « défense de l'homosexualité », ce qui constitue un pas vers la fin de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans les écoles publiques (Wood, 2017).

Une enquête menée auprès de 6 000 enseignants au Japon a montré que 63 % à 73 % d'entre eux estimaient que le programme scolaire devait aborder l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre (Doi, 2016). Les programmes scolaires existants ne rendent pas correctement compte de la diversité en matière d'orientation sexuelle, la révision des programmes de 2016 ayant manqué une occasion d'aborder cette question (Doi et Knight, 2017).

En ce qui concerne les pays asiatiques, la Mongolie intègre le comportement sexuel et la diversité dans son programme de santé sexuelle et génésique en dernière année de primaire et au collège (grades 6 à 9). Au Népal, le programme d'éducation physique et de santé de la fin de la primaire au collège (grades 6 à 9) aborde la santé et le bien-être des apprenants en prenant en compte la diversité sexuelle et de genre, avec un accent particulier sur les hijras, un groupe transgenre reconnu en Asie du Sud comme un troisième genre (UNESCO, 2015). En Thaïlande, où l'éducation sexuelle est enseignée depuis 1978, le programme commun de 2008 abordait la diversité sexuelle et de genre sous la rubrique de la déviation sexuelle (UNESCO, 2018). Le nouveau programme et les nouveaux manuels d'éducation à la santé et à l'éducation physique de la maternelle à la fin du lycée (grades 1 à 12), introduits en mai 2019, abordent la diversité sexuelle (Thai PBS News, 2019).

La représentation erronée de certaines orientations sexuelles et identités de genre comme déviantes ou anormales est monnaie courante. Aux Philippines, il a été établi que les identités LGBT sont fréquemment associées à l'immoralité et à des stéréotypes négatifs. (Human Rights Watch, 2017). Le ministère de l'Éducation des Philippines a diffusé en 2017 un ensemble de mesures établissant un tronc commun en matière d'éducation tenant compte du genre, qui appelle à mettre fin à la discrimination fondée sur le genre, l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Ces mesures étaient destinées aux administrations chargées de l'éducation et aux chefs d'établissement, et comprenaient notamment l'enrichissement des programmes d'enseignement et de formation des enseignants en y ajoutant des contenus sur le harcèlement, la discrimination, le genre, la sexualité et les droits de l'homme (Thoreson, 2017).

En 2014, le Viêt Nam a modifié la loi sur le mariage et la famille pour dépenaliser les relations entre personnes de même sexe, sans toutefois les reconnaître légalement. En 2015, elle a modifié le code civil pour permettre aux personnes trans de modifier légalement leur genre, mais la procédure pour ce faire reste complexe. Les défis à relever subsistent car l'éducation ne permet pas d'exposer les élèves à un contenu inclusif en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Ainsi, le « tronc commun des programmes scolaires est

[également] silencieux sur les questions LGBT » et, bien que certains enseignants puissent aborder ces questions dans leurs cours, l'absence de stratégie nationale claire constitue un obstacle à l'inclusion en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre. La représentation erronée de l'attirance pour le même sexe a alimenté le sentiment qu'il s'agit d'un « problème de santé mentale pouvant être diagnostiqué ». (Human Rights Watch, 2020).

Une étude réalisée en 2011 sur les programmes scolaires de 10 pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe a révélé qu'aucun n'abordait la diversité sexuelle de manière appropriée (UNESCO et UNFPA, 2012). Cependant, le programme d'enseignement des compétences de la vie de Namibie, enseigné au lycée (grades 8 et 12), aborde au moins la question de la diversité de l'orientation sexuelle (UNESCO, 2016b).

En Amérique latine, différents points de vue sur les programmes et les manuels scolaires s'affrontent de part et d'autre de la ligne de faille de l'éducation. Au Chili, le sexe biologique est encore assimilé au genre dans la plupart des manuels scolaires. La sexualité est abordée sous l'angle de la reproduction et de la moralité, une perspective enracinée dans l'exclusion de termes tels qu'hétérosexualité ou homosexualité dans le programme chilien (Rojas et al., 2020). Une étude portant sur trois écoles catholiques et privées en Colombie a révélé que les programmes scolaires ne comprenaient aucun texte faisant référence à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre (Pulecio, 2015).

Au Guatemala, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre ne sont pas mentionnées dans le programme scolaire national. La loi 61 du Panama sur l'éducation sexuelle, adoptée en 2016, se concentre sur la santé sexuelle et reproductive, mais uniquement dans une perspective hétérosexuelle et binaire (Barrientos et Lovera, 2020). Au Pérou, la vision à long terme qui sous-tend le tronc commun des programmes éducatifs prévoit que les élèves soit amenés à valoriser la diversité par le biais du dialogue interculturel dans un contexte démocratique (ministère de l'Éducation du Pérou, 2016). Dans le cadre d'un engagement à développer des compétences permettant la participation démocratique et le vivre ensemble, les programmes scolaires reconnaissent la diversité des orientations sexuelles. Après une contestation juridique menée par des groupes de pression, le gouvernement a dû élaborer une stratégie de communication pour défendre le contenu desdits programmes (ministère de l'Éducation du Pérou, 2017).

En Europe centrale et de l'Est, dans le Caucase et en Asie centrale, certains pays ont pris des mesures pour interdire les contenus portant sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre dans l'éducation. La Croatie

ne mentionne pas les droits relatifs à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, à l'expression de genre ou aux variations des caractéristiques sexuelles dans l'éducation à la citoyenneté, qui est axée sur les droits de l'homme (ministère croate des Sciences et de l'Éducation, 2017). En Roumanie, un projet de loi a été soumis en novembre 2019 pour interdire le « prosélytisme sexuel et de genre » dans l'éducation. En Fédération de Russie, la loi interdit même de parler à l'école de l'existence de la communauté LGBTI. Cependant, d'autres pays ont pris des mesures pour lutter contre ce problème. La stratégie 2013-18 pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes LGBT au Monténégro prévoyait des projets axés sur la non-violence et la révision des programmes scolaires, avec le soutien du Conseil de l'Europe.

LES ENSEIGNANTS DOIVENT ÊTRE FORMÉS POUR POUVOIR CONTRIBUER À LA CRÉATION D'ENVIRONNEMENTS D'APPRENTISSAGE INCLUSIFS

Les enseignants jouent un rôle essentiel dans la mise en place d'une atmosphère sécurisante pour tous les élèves, quelle que soit leur orientation sexuelle, leur identité de genre, leur expression de genre ou les variations de leurs caractéristiques sexuelles. Même lorsque des lois, des politiques et des programmes sont en place, les gouvernements doivent investir dans la préparation des enseignants. Les enseignants et les autres membres du personnel scolaire doivent être sensibilisés, informés et disposer de compétences de gestion de classe pour faire face à la violence et résoudre les problèmes d'exclusion de manière constructive dans les classes (UNESCO et al., 2018). Ils peuvent également avoir besoin de formations pour appréhender les différentes réalités des personnes LGBTI, ainsi que de temps et d'espace pour développer une perception critique de leurs propres croyances, hypothèses, préjugés et comportements, qui sont susceptibles de perpétuer la division plutôt que de favoriser l'inclusion. Pourtant, dans la plupart des pays, la formation des enseignants sur les questions d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'expression de genre et de variations des caractéristiques sexuelles est négligée et controversée.

De nombreux enseignants déclarent encore manquer de la confiance et des connaissances nécessaires pour aborder les questions LGBTI ou apporter leur soutien aux apprenants LGBTI. En définitive, les enseignants ne sont pas forcément à l'abri des partialités sociales, des préjugés et des stéréotypes, un facteur qui doit être pris en compte dans le cadre de l'élaboration de la formation des enseignants. Il n'existe que peu ou pas d'enquêtes d'opinion publique permettant de dresser un tableau global des

attitudes à l'égard de différents groupes de population en fonction de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur expression de genre et des variations de leurs caractéristiques sexuelles. Les rares études réalisées suggèrent des niveaux élevés d'intolérance.

Par exemple, dans le cadre d'une enquête mondiale menée en 2019, portant sur les attitudes vis-à-vis de l'homosexualité et qui couvrait 34 pays, 52 % des personnes interrogées acceptaient l'homosexualité, mais dans de nombreuses régions du monde, l'opinion publique à l'égard de l'homosexualité n'était pas favorable. Par exemple, 91 % des Nigériens ont déclaré que la société ne devrait pas l'accepter, soit autant que dans la Fédération de Russie et en Ukraine. Des taux d'acceptation très faibles ont également été enregistrés en Indonésie et en Tunisie (9 %). Pour autant, le taux d'acceptation augmente dans de nombreux pays où il était faible auparavant. Au Kenya, le pourcentage de personnes ayant déclaré que l'homosexualité devrait être acceptée est passé de 1 % en 2002 à 14 % en 2019 ; en Inde, il est passé de 15 % en 2013 à 37 % en 2019. Si le niveau d'éducation augmente la probabilité d'exprimer une opinion favorable, d'autres facteurs, comme la religion, sont fortement associés à l'intolérance : en République tchèque, en Israël et en République de Corée, les personnes pour qui la religion n'est pas très importante étaient environ 40 % plus susceptibles d'exprimer une opinion favorable que celles pour qui la religion joue un rôle très important dans leur vie. (Pew Research Center, 2020).

Seuls 9 des 49 pays du Conseil de l'Europe proposent une formation initiale comportant des références à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, à l'expression de genre et aux variations des caractéristiques sexuelles, tandis que 21 pays proposent un certain type de formation continue (Conseil de l'Europe, 2018). En outre, cette formation n'est obligatoire que dans quatre pays, et un seul pays aborde les variations des caractéristiques sexuelles dans sa formation obligatoire (IGLYO, 2018).

Moins de la moitié des enseignants interrogés en Albanie ont déclaré qu'ils se sentaient bien informés sur les droits des LGBTI, et les deux tiers ont indiqué qu'ils ne réagissaient pas lorsque des adolescents LGBTI étaient victimes de harcèlement (Pink Ambassade, 2018). Des réactions négatives dans les médias ont causé l'interruption d'une série d'ateliers organisés dans les écoles de Tirana qui visaient à éliminer la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans le cadre d'un projet pilote du ministère de l'Éducation, des Sports et de la Jeunesse (ILGA Europe, 2019). Au sein de la communauté française de Belgique, un cours obligatoire aborde la théorie et la pratique de la diversité culturelle et sa dimension de genre, tandis qu'un guide pédagogique propose un ensemble

d'actions dans le cadre des activités périscolaires. Dans la communauté flamande, le programme de formation des enseignants ne comprend pas de sensibilisation à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, à l'expression de genre et aux variations des caractéristiques sexuelles. Çavaria, une organisation de la société civile, propose des cours et des activités spécifiques aux enseignants en collaboration avec le ministère de l'éducation. Par ailleurs, le pays s'est doté d'un plan d'action contre les violences homophobes et transphobes, adopté en 2013 et renouvelé en 2018, qui invite les écoles à mener des actions de sensibilisation (IGLYO, 2020).

À Chypre, la réforme de l'éducation de 2010 - 11 prévoit que l'orientation sexuelle et l'identité de genre doivent être abordées dans le cadre de l'enseignement obligatoire (Cyprus Family Planning Association, 2015). En Suède, la sexualité et l'identité de genre ont été introduites dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire mis à jour en 2015 en biologie, en histoire, en religion, en éthique et en éducation civique (Conseil de l'Europe, 2018). Le groupe de travail écossais sur l'éducation inclusive LGBTI a recommandé des formations initiales et continues pour sensibiliser les enseignants et leur permettre d'être plus sûrs d'eux dans leur enseignement (Gouvernement écossais, 2018).

Dans les faits, même lorsque les enseignants reçoivent une certaine préparation, ils ont du mal à mettre en œuvre ce qu'ils ont appris, en particulier dans certains contextes où ils enseignent. Deux programmes de formation initiale auxquels 240 élèves-enseignants avaient pris part en Nouvelle-Écosse, au Canada, ont eu un impact positif sur la prise de conscience et la capacité à créer un environnement positif en confiance, mais ont révélé des difficultés majeures au niveau de la compréhension par les participants de questions particulières telles que les déséquilibres du rapport de force ou la résolution de situations discriminatoires. (Kearns et al., 2014). Une enquête menée auprès d'enseignants du secondaire dans le Minnesota, aux États-Unis, a montré que moins d'un sur quatre d'entre eux intégrait des textes de littérature LGBTI dans le programme scolaire, même si plus de la moitié déclaraient se sentir à l'aise pour en faire usage. Seuls 18 % des enseignants en milieu rural ont eu recours à ce type de textes, contre 46 % en milieu urbain (Page, 2017).

Dans sept pays d'Amérique latine, les étudiants LGBTQI interrogé ont pu identifier au moins un enseignant ou un membre du personnel scolaire qui les soutenait, mais la plupart des étudiants ont eu une expérience négative de l'attitude des enseignants par rapport à l'orientation sexuelle et à l'expression de genre. Dans la plupart des pays, seuls deux tiers des élèves ont signalé un niveau moyen

d'intervention du personnel scolaire lorsque des propos homophobes ou transphobes étaient tenus à l'école, ce qui indique que ces comportements étaient souvent tolérés (Kosciw et Zongrone, 2019).

Au Chili, après avoir publié une directive administrative donnant des instructions aux écoles sur les moyens de répondre aux besoins des élèves transgenres, le ministère de l'Éducation a élaboré des conseils pratiques pour l'inclusion des questions LGBTI dans les activités de la classe et de l'école, comprenant notamment des recommandations à l'intention des enseignants (Surintendance de l'éducation du Chili, 2017 ; ministère de l'Éducation du Chili, 2017). Le Plan d'éducation pour l'égalité des genres 2015-18 du Chili a introduit une formation professionnelle continue des enseignants au niveau national sur le genre, la discrimination, l'école inclusive, la sexualité et la diversité sexuelle en classe.

Le Cadre de référence pour un enseignement de qualité du Pérou mentionne le genre et la nécessité de prendre en compte les diverses expressions de l'identité de genre des élèves. Cependant, même si la formation initiale et continue des enseignants est en voie d'harmonisation avec la démarche d'égalité des genres du programme national, la compréhension normative du genre persiste chez les enseignants et les modèles culturels qui stigmatisent la diversité sexuelle ne sont pas explicitement abordés. (Muñoz, 2020). De nombreux enseignants et enseignants stagiaires auraient exprimé des attitudes homophobes. (Penna and Mateos, 2014).

Le manque de diversité parmi les enseignants et les autres membres du personnel éducatif compromet également les politiques d'inclusion. Même lorsque l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les variations des caractéristiques sexuelles ne sont pas pénalisées légalement, les enseignants et le personnel auxiliaire LGBTI ont déclaré être victimes de discrimination au Brésil (Prado et Lopes, 2020), au Chili (Rojas et al., 2020) et au Paraguay (Stromquist, 2018), pour ne citer que ces pays. Des réseaux, des mouvements sociaux, des collectifs et des syndicats se sont formés pour apporter un soutien (Prado et Lopes, 2020).

Les lois de sept pays anglophones des Caraïbes, dont la Grenade et Saint-Christophe-et-Niévès, pénalisent les relations sexuelles consenties entre adultes de même sexe. Les enseignants restent mal placés pour intervenir et mettre fin au harcèlement subi par les élèves LGBTI à l'école, car il est très difficile d'aborder ces questions dans le cadre de la formation initiale ou continue des enseignants. (Human Rights Watch, 2018).

Enfin, une analyse des pays d'Afrique australe réalisée avec le soutien de l'UNESCO a révélé que le programme

d'enseignement des compétences de la vie courante au lycée (grades 8 à 12) et le manuel de l'enseignant y correspondant rédigé en Eswatini abordaient des questions liées au genre et à la diversité, mais que les enseignants eux-mêmes n'étaient pas formés et ne pouvaient pas le mettre en œuvre. (UNESCO, 2016).

L'ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS, DES FAMILLES ET DE LA COMMUNAUTÉ EST ESSENTIEL POUR LUTTER CONTRE LES OBSTACLES.

Les lois, les politiques et les mesures les mieux conçues restent lettres mortes sans le soutien de la communauté éducative. Les étudiants, les parents et les communautés peuvent encourager mais aussi résister aux tentatives d'inclusion dans l'éducation, lorsque, comme c'est souvent le cas, ils nourrissent des convictions discriminatoires. Il faut donc les associer à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des stratégies qui permettent notamment d'identifier et de soutenir les enfants victimes de harcèlement, de réorienter le comportement des enfants qui se livrent à ce type d'actes et de modifier l'attitude des adultes et des jeunes qui les tolèrent. Les enfants et les jeunes LGBTI sont souvent marginalisés et manquent de structures de soutien entre pairs leur permettant de former et d'exprimer leurs opinions.

Les groupes d'affinité LGBTI, tels que les « alliances gay-hétéro », sont des structures de soutien entre pairs, qui sensibilisent les étudiants et leur offrent des espaces sécurisés. (Kosciw et al., 2011; Ioverno et al. 2016). Ils permettent d'améliorer la sécurité, l'assiduité et les résultats scolaires des jeunes LGBTI, et de favoriser l'inclusion dans les écoles. (GLSEN, 2007). Une étude menée dans des lycées de Colombie-Britannique, au Canada, a mis en évidence les effets positifs des alliances gay-hétéro et des politiques explicites de lutte contre le harcèlement homophobe sur la santé socio-émotionnelle de tous les élèves. (Saewic et al., 2014). Une enquête menée auprès de jeunes du Colorado, aux États-Unis, a révélé que la taille, la visibilité et le niveau d'activité de ces groupes, mais aussi le soutien qui leur est apporté par l'école elle-même, étaient corrélés positivement à l'implication des élèves dans leurs études. (Seelman et al., 2015). Les caractéristiques des conseillers des alliances gays-hétéros ont pu également avoir une influence positive sur l'estime de soi des jeunes concernés. (Poteat et al., 2015). Ces activités dans le cadre scolaire peuvent également attirer l'attention sur le rôle essentiel mais trop souvent ignoré des témoins, y compris des condisciples, dans la lutte contre toutes les formes de violence et de harcèlement à l'école.

La mobilisation des parents et des familles auprès de leurs enfants est également très importante. Mais pour cela, il faut aussi que les familles aient la possibilité de recevoir un soutien et de renforcer leurs connaissances, non seulement pour éviter qu'elles expriment un rejet, mais aussi pour mieux protéger leurs enfants des menaces qui pèsent sur eux en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. (SAMHSA, 2014). Le Family Acceptance Project aux États-Unis vise à aider les familles à moins rejeter leurs enfants et à leur apporter un plus grand soutien afin de les protéger contre les risques auxquels ils sont exposés et de veiller à leur bien-être. Ce projet a permis d'élaborer du matériel éducatif et des ressources qui s'appuient sur des travaux de recherche et qui favorisent un nouveau modèle de soutien familial destiné à prévenir les risques en matière de santé physique et mentale. (San Francisco State University, 2021).

Le rôle des ONG a été déterminant, mais il n'est pas sans difficultés. En Albanie, le ministère de l'Éducation, la municipalité de Tirana et l'organisation Aleanca LGBT ont entamé une série d'ateliers dans les écoles publiques en 2018. La campagne a été accueillie avec hostilité par les médias et les réseaux sociaux, y compris par des représentants des pouvoirs publics. En conséquence, le ministère a annulé le programme et arrêté les activités de lutte contre le harcèlement dans les écoles (IGLYO, 2020). Dans le cadre d'un projet de recherche visant à consulter les parents sur le contenu LGBTI des programmes scolaires, soutenu par le gouvernement de l'État de Nouvelle-Galles du Sud en Australie, 34 des 39 écoles primaires, collèges et lycées ont refusé de participer. Beaucoup ont déclaré que le projet était « incompatible avec la communauté des parents » (Ullman et Ferfolja, 2016).

En 2019, après le vote du Parlement britannique en faveur d'une éducation sexuelle et relationnelle au niveau primaire qui inclurait les sujets LGBT, des manifestations ont eu lieu devant une école primaire de Birmingham qui avait organisé des cours sur les relations homosexuelles. Environ 400 parents ont signé une pétition pour faire cesser les cours et ont menacé de retirer leurs enfants, si bien que les cours ont été suspendus (Stewart, 2019 ; The Economist, 2019 ; Parveen, 2019). De nouvelles réglementations relatives à l'enseignement des relations et à l'éducation sexuelle et relationnelle sont entrées en vigueur en septembre 2020. Toutes les collèges et lycées doivent désormais aborder avec leurs élèves la question de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, et toutes les écoles primaires celle des différents types de familles, qui peuvent inclure les familles LGBT. Cette démarche a été soutenue par Stonewall, une ONG importante qui propose des programmes de formation et de participation aux écoles et aux collèges. (Stonewall, 2021).

Out of the Margins, un autre projet de Stonewall, est une coalition de 24 organisations d'Europe, d'Asie centrale, d'Amérique latine et des Caraïbes, et d'Afrique subsaharienne, qui vise à recueillir des preuves de l'exclusion dont sont victimes les lesbiennes, ainsi que les femmes bisexuelles et trans dans le domaine de l'éducation. (Stonewall, 2021). Aux États-Unis, le GLSEN s'efforce de mettre fin à la discrimination, au harcèlement et à l'intimidation liés à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre et à l'expression de genre, et de favoriser l'intégration et la sensibilisation à la culture LGBTQ dans les écoles. (GLSEN, 2021).

En Amérique latine, la promotion de l'inclusion dans l'éducation des étudiants LGBTI incombe souvent à la société civile. Au Chili, si le Défenseur des enfants (Defensoría de la Niñez), une institution publique, est spécialisé dans la défense des droits des enfants et des adolescents, ce sont bien les organisations issues de la société civile et les fondations liées au mouvement LGBTI qui ont donné l'impulsion politique, en proposant des formations aux communautés scolaires pour prévenir et résoudre les situations de violence à l'école. (Rojas et al., 2020).

Les ONG peuvent jouer et jouent déjà un rôle positif en contrôlant le respect des engagements gouvernementaux et en défendant les personnes exclues de l'éducation - et les gouvernements doivent créer les conditions qui permettent aux ONG de continuer à jouer ce rôle. Cependant, il est important que ces dernières ne soient pas considérées comme des substituts au rôle que les autorités éducatives, les écoles et les enseignants devraient jouer pour assurer l'inclusion. Par ailleurs, certaines ONG ont également mené des actions visant à empêcher les gouvernements de lutter contre l'exclusion et la discrimination, en invoquant des valeurs ou des cultures traditionnelles.

CONCLUSION

Offrir un environnement d'apprentissage sécurisant est une condition essentielle à l'inclusion des apprenants LGBTI. Les écoles inclusives doivent accueillir favorablement la diversité et respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les apprenants. Elles sont à l'avant-garde des efforts déployés pour instiller des valeurs inclusives dans la société, où le potentiel de chacun pourra s'épanouir sans être entravé par les préjugés et la discrimination, et encore moins par la haine et la violence.

La tâche peut sembler ardue. Dans de nombreuses régions du monde, des peurs ataviques se traduisent souvent par des attitudes et des comportements négatifs profondément ancrés et intransigeants à l'égard de la communauté LGBTI. On observe cependant un changement

rapide et sans précédent de ces attitudes, car la lutte contre ce qui est parfois décrit comme le « dernier préjugé acceptable » fait désormais partie des efforts entrepris au niveau mondial pour garantir le respect des droits humains de cette communauté. (Langlois, 2020). Pourtant, même dans les pays où la majorité de la population n'exprime pas de préjugés, les groupes de pression peuvent faire reculer des mesures qui ont été prises pour protéger ces droits.

L'engagement pris dans le cadre de l'Appel à l'action des ministres convoqué par l'UNESCO en 2016 par 56 pays en faveur d'une éducation inclusive et équitable pour tous les apprenants dans un environnement préservé de la discrimination et de la violence a constitué un point de départ essentiel. Tous les pays qui s'engagent à progresser vers l'inclusion d'ici 2030 peuvent encore répondre à cet appel, quel que soit leur contexte juridique, social et culturel.

Pour que les écoles inclusives deviennent une réalité, il faut renforcer les connaissances et l'assurance de tous les membres de la communauté éducative, point par point. Les recommandations suivantes, qui font écho à celles de l'Appel, rappellent que les mesures doivent être mûrement réfléchies et suivies pour être cohérentes et accroître leurs chances de réussite :

- Travailler de manière intersectorielle pour prendre des mesures cohérentes afin de protéger les droits des personnes LGBTI et mettre en œuvre des lois contre la discrimination qui mentionnent expressément l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les variations des caractéristiques sexuelles comme des motifs de discrimination illicite. Le harcèlement scolaire et les autres formes de menaces perdureront tant que les pouvoirs publics continueront à envoyer des signaux indiquant que les identités LGBTI sont déviantes ou, au mieux, à peine tolérées. Les lois et les mesures portant sur l'égalité des droits des citoyens LGBTI doivent faire partie d'un tout reflétant la direction prise par la société en matière de diversité et d'inclusion. Il ne peut y avoir de progrès dans les écoles tant que les personnes LGBTI se voient refuser l'égalité en droit.
- Généraliser l'enseignement des droits humains, d'une éducation sexuelle complète et d'autres matières, notamment l'histoire et les sciences sociales, comme autant de points d'entrée pour améliorer les connaissances et renforcer les capacités à dispenser une éducation inclusive. Les programmes scolaires et les supports d'apprentissage ignorent totalement ou bien offrent une représentation erronée des personnes LGBTI, allant même jusqu'à véhiculer des attitudes négatives et à pathologiser les identités LGBTI. L'éducation ne pourra jamais être considérée comme inclusive si certains apprenants n'ont

pas le sentiment que leurs familles et eux-mêmes sont inclus dans le projet éducatif.

- Développer fortement la capacité des enseignants à dispenser des programmes scolaires inclusifs et à prévenir ou combattre les agressions et le harcèlement fondés sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre ou les variations des caractéristiques sexuelles. Les changements apportés aux programmes scolaires qui reconnaissent les identités LGBTI ne sont que théoriques, sauf à s'accompagner d'efforts visant à renforcer la capacité des enseignants à enseigner des matières qui sont autrement considérées comme sensibles ou taboues et à aborder la réalité et les expériences souvent très différentes des apprenants LGBTI. Les enseignants peuvent également avoir des partis pris et des préjugés ou se sentir vulnérables face à une opinion publique hostile qui brandit des revendications de moralité et de décence. Afin de créer une atmosphère sécurisante pour tous les élèves, les enseignants et les autres membres du personnel scolaire doivent non seulement transmettre ces connaissances, mais aussi inspirer confiance aux élèves afin qu'ils puissent partager leurs préoccupations, signaler les incidents et voir les menaces combattues efficacement.
- Renforcer les moyens dont dispose le système pour surveiller le harcèlement et la violence à l'encontre de tous les apprenants, y compris les apprenants LGBTI. Les systèmes éducatifs ont longtemps compté sur les ONG pour se mobiliser afin de lutter contre la discrimination et

The International Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Queer & Intersex Youth and Student Organisation (IGLYO)

Chaussée de Boondael 6,
Brussels B-1050, Belgium
Email: advocacy@iglyo.com
iglyo.com

IGLYO est une organisation dédiée au développement et au leadership des jeunes qui s'efforce de garantir que les voix et les expériences des jeunes LGBTQI sont entendues et prises en compte par les décideurs aux niveaux européen et international. Pour ce faire elle met en œuvre et conçoit des politiques et mène des recherches dans des domaines tels que l'éducation inclusive. IGLYO a également pour vocation de renforcer la confiance, les compétences et l'expérience des jeunes LGBTQI par le biais d'échanges interculturels et d'activités d'apprentissage par les pairs.

les préjugés, donnant l'impression que ce n'est pas de leur ressort ou qu'ils seraient réticents à s'acquitter eux-mêmes de cette tâche. Le moment est venu de soutenir les efforts de développement des capacités des enseignants par la mise en place de systèmes solides permettant de mesurer la prévalence et l'impact de la violence à l'école.

- Placer les élèves au cœur des efforts de lutte contre l'exclusion fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les variations des caractéristiques sexuelles. L'inclusion ne se résume pas à un résultat ; elle est avant tout un processus et un vécu. Une éducation de qualité ne doit pas se limiter à la réussite académique ; le droit d'être en bonne santé physique et mentale, heureux, en sécurité et en lien avec les autres est aussi important que le droit d'apprendre. Une atmosphère positive en classe, où les enseignants reconnaissent et soutiennent les efforts des élèves, est cruciale, tout comme le sentiment d'appartenance à une école et à un groupe de pairs. La diversité dans les écoles est nécessaire pour que les enfants puissent interagir avec des camarades d'origines différentes et pour renforcer la cohésion sociale. Les gouvernements et les écoles doivent contribuer à la création de groupes et d'espaces offrant des dispositifs de soutien, notamment des informations adéquates, à tout apprenant ayant subi des actes de harcèlement ou de violence. Les enfants, les jeunes et les organisations de jeunesse doivent être activement et utilement associés à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des interventions, et leur participation doit se faire conformément aux exigences de la Convention relative aux droits de l'enfant c'est à dire de manière transparente et instructive, volontaire, respectueuse, pertinente, adaptée aux enfants, appuyée sur la formation, sûre et tenant compte des risques, ainsi que responsable.

Rapport mondial de suivi sur l'éducation UNESCO
7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP, France
Courriel : gemreport@unesco.org
Tel: +33 (1) 45 68 10 36
Fax: +33 (1) 45 68 56 41 fr.unesco.org/gem-report/

Élaboré par une équipe indépendante et publié par l'UNESCO, le Rapport mondial de suivi sur l'éducation est un ouvrage de référence qui vise à informer, à influencer et à soutenir un véritable engagement en faveur des cibles mondiales de l'éducation du cadre des Objectifs de développement durable (ODD).

© UNESCO
ED/GEM/MRT/2021/PP/45